



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides accueille avec réserve la réforme en matière de transport collectif

Sainte-Thérèse, le 29 avril 2015 - Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides accueille avec réserve l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et son remplacement par deux nouvelles entités, l'Agence régionale de transport (ART) et le Réseau des transports métropolitains (RTM). S'il accueille plutôt favorablement la révision du mode de gouvernance du transport collectif, le CITL s'interroge toutefois sur la nécessité de fusionner au sein d'un Réseau métropolitain de transport (RTM) tous les organismes de transport collectif des Couronnes Nord et Sud.

Bien qu'il se garde d'émettre un jugement trop hâtif sur la réforme projetée, le CITL juge toutefois que celle-ci suscite trop de questions en ce moment pour que le projet puisse être qualifié de « bonne nouvelle » à cette étape. « *Le contexte actuel d'incertitude est de plus amplifié par le fait que nous n'avons eu ni rencontre officielle, ni présentation d'un plan d'action en lien avec cette réforme* », de dire le président du CITL et maire de Saint-Eustache, M. Pierre Charron.

Le CITL entend exprimer sa réalité au ministre

« En tant que plus important CIT de la région métropolitaine, nous nous attendons à être consultés sur la question, prochainement. Nous avons demandé une rencontre avec le ministre. Nous irons à la source », ajoute pour sa part la directrice générale du CIT Laurentides, Mme Nicole Houle.

Le CITL entend exprimer au ministre ses réserves quant à la pertinence de fusionner tous les organismes de transport des Couronnes nord et sud en une seule entité et sur la nécessité d'engager de si profonds changements, de façon aussi précipitée. « *Le CIT Laurentides a été créé en 2004 de la fusion de quatre organismes de transport. La tarification unique est déjà établie. Le service favorise déjà le rabattement au train. Pourquoi fusionner ce qui fonctionne déjà ?*», de conclure M. Charron.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Information : **Marie-Michelle Crevier**

Conseil intermunicipal de transport Laurentides, service des
communications

450 430-3011, poste 246